

Fleur Pellerin
Ministre de la Culture et
de la Communication
3, rue de Valois
75001 Paris

Mercredi 25 mars 2015

Objet : Préavis de grève pour le jeudi 9 avril 2015 pour les personnels de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives et des Services Régionaux de l'Archéologie.

Madame la Ministre,

Le 9 avril prochain, une journée de grève nationale interprofessionnelle aura lieu contre les politiques d'austérité et pour la défense du service public. Dans un contexte de crise sociale et d'inquiétudes fortes dans la société notamment dans les domaines de l'emploi, des salaires, de la protection sociale et de l'avenir des services publics, les agents de la Fonction publique sont des éléments décisifs pour renforcer les solidarités, développer la cohésion sociale et réduire les inégalités. Ses agents en sont des acteurs essentiels.

Nos organisations syndicales rappellent leur attachement aux valeurs républicaines, liberté, égalité, fraternité et laïcité portées par le statut général des fonctionnaires.

Elles affirment que les politiques d'austérité poursuivies par les différents gouvernements ont des conséquences désastreuses pour la Fonction publique, les agents et les usagers.

Ces politiques perpétuent des destructions d'emploi, au prétexte de redéploiement, et des restrictions budgétaires ne permettant pas aux agents de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir ainsi un service à la hauteur des besoins sociaux partout sur le territoire.

Aujourd'hui, la situation de crise que traverse l'archéologie préventive est un exemple criant de choix politiques libéraux qui mettent à mal le service public. Depuis les fortes mobilisations du 19 novembre 2013, du 18 mars et du 2 décembre 2014, la situation des acteurs de l'archéologie n'a cessé de se dégrader, tout comme les conditions de travail des archéologues. La concurrence commerciale, induite par la loi de 2003 ne fait que durcir. Que ce soit au travers :

- des suppressions d'emplois d'archéologues et même de services archéologiques entiers de collectivités territoriales ;
- de l'érosion de l'activité de fouille de l'Inrap entraînant une baisse continue des « parts de marché » ;
- de l'incertitude du devenir des Services Régionaux de l'Archéologie déjà mis à mal par l'absence d'un renforcement en terme d'emploi et de perspectives d'évolutions de carrière de leurs personnels ;
- de la défaillance d'opérateurs privés entraînant le licenciement pur et simple d'archéologues.

Tout ceci montre que le dispositif actuel n'est pas adapté à notre discipline, qu'il est synonyme d'une concurrence commerciale effrénée opposant les personnels entre eux au détriment des collaborations scientifiques, qu'il favorise le développement de la précarité et entraîne une forte dégradation des conditions de travail et une baisse de la qualité scientifique des opérations.

Cela conduit à une perte de sens grandissante pour les personnels dans l'exercice de leurs missions. Missions qui sont aujourd'hui assimilées de plus en plus à une archéologie alibi pour permettre de libérer des terrains de la contrainte archéologique alors qu'elles devraient être guidées par la sauvegarde du patrimoine archéologique et la production de connaissances pour le bien de toute la collectivité.

Conscient que le dispositif d'archéologie préventive français est au bord de l'implosion, le Premier Ministre a missionné la députée de Gironde, Martine Faure, pour « *concevoir un nouveau dispositif du service public de l'archéologie préventive, fondé sur l'excellence scientifique et culturelle, tout en étant adapté aux réalités économiques, sociales et territoriales de demain.* » Mission qui doit permettre de faire évoluer le projet de loi « création, architecture et patrimoine ».

Nous tenons à réaffirmer que pour nos organisations syndicales, il faut en urgence que :

- la maîtrise d'ouvrage des fouilles préventives revienne à la puissance publique, avec délégation par l'Etat de cette mission à toute collectivité disposant d'un service archéologique. Cette mesure est essentielle pour sortir de la spirale infernale de la concurrence commerciale afin que le prix ne soit plus l'unique critère d'attribution d'une fouille ;
- les services archéologiques de collectivités ne soient plus assimilés à des opérateurs privés ; ils doivent pouvoir, sur le territoire de leur compétence, être associés aux différentes étapes de la recherche archéologique, avec les autres institutions publiques ;
- les statuts des personnels soient harmonisés pour permettre de réelles passerelles interinstitutionnelles, ce qui nécessite que les agents de l'Inrap soient intégrés dans les corps de fonctionnaires du Ministère de la Culture et que les agents non-titulaires du CNRS et des collectivités employés sur des besoins permanents soient titularisés ;
- le mobilier issu des opérations d'archéologie préventive devienne propriété de la collectivité toute entière ;
- les Services Régionaux de l'Archéologie soient renforcés tant en personnel qu'en moyens et que des mesures soient prises pour permettre de véritables évolutions de carrière ;
- le financement soit consolidé par une amélioration de la liquidation de la RAP et par une meilleure mutualisation du financement des fouilles ;
- le rôle essentiel, les missions et l'indépendance du CNRA et des Cira soient renforcés.

Au-delà de ces revendications, nous restons convaincus que l'archéologie préventive française doit être une discipline uniquement conduite par le service public.

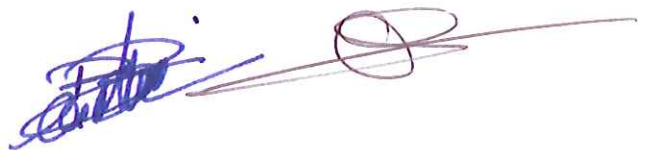
Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Pour le SGPA CGT-Culture



Pour SUD-Culture -Solidaires



Pour le Snac-FSU



Pour la CNT-CCS